



Y DECOSSET

RAPPORT
DE PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF

2021

PRÉAMBULE

Le **Compte Administratif (CA)** constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires, le vote du Budget Primitif (BP) et d'éventuelles décisions modificatives (DM).

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet, conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur. Les dépenses et recettes enregistrées au sein du compte administratif doivent être rigoureusement en concordance à celles inscrites dans le compte de gestion (CG) tenu par le Comptable public.

Tout comme le Budget, le **CA comporte deux grandes sections bien distinctes :**

La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune.

La section d'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un Budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CA, qui matérialise ce qui est réellement exécuté, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette différence génère soit un excédent, soit un déficit, à prendre en compte dans l'affectation des résultats sur l'exercice suivant. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement tenant compte des restes à réaliser.

Le Syndicat Mixte DECOSSET vote le CA en même temps que le CG et que le BP. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière plus précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2021 au BP 2022 et d'éviter de faire un Budget Supplémentaire (BS) voté en cours d'exercice.

La présentation du CA répond à **des objectifs de transparence et de sincérité** en fournissant aux membres du Comité Syndical les informations financières essentielles permettant :

- **De vérifier la réalisation effective du Budget 2021**, voté le 8 avril 2021 (délibération D2021-14_Resultat-2020_BP-2021) et modifié par décisions modificatives des 2 juin 2021 (délibération D2021-22b_DM-2021-01), 7 octobre 2021 (délibération D2021-38 décision modificative n°2021-02) et 9 décembre 2021 (délibération D2021-73 Décision modificative n°2021-03), en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- **De constater l'évolution des dépenses et des recettes** du Syndicat au cours des derniers exercices,
- **D'appréhender la situation financière** de la collectivité au 31 décembre 2021 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Ce rapport est présenté pour la première fois en comité syndical et vise à répondre à une demande de la Chambre Régionale des Comptes.

SOMMAIRE

Introduction	p. 04
1. Résultats du Compte Administratif 2021	p. 05
2. Section de fonctionnement	p. 07
2.1. Dépenses de fonctionnement	
2.1.1. Évolution des dépenses de fonctionnement	
2.1.2. Présentation des dépenses par chapitre	
2.1.3. Présentation des principales dépenses par service	
2.2. Recettes de fonctionnement	
2.2.1. Évolution des recettes de fonctionnement	
2.2.2. Tarifs Zone A	
2.2.3. Tarifs Zone B	
2.2.4. Recettes liées au transfert	
3. Section d'investissement	p. 25
3.1. Présentation des dépenses par chapitre	
3.2. Présentation des dépenses par opérations d'investissement	
3.3. Recettes d'investissement	
4. Situation financière de Decoset	p. 31
4.1. Analyse financière de Decoset de 2017 à 2021	
4.2. Encours de dette	
Conclusion	p. 35

INTRODUCTION

L'année 2021 marque **un véritable tournant dans l'histoire de Decoset**, avec un transfert de services gérés en régie liés à la compétence traitement des déchets de Toulouse Métropole vers notre Syndicat mixte. **Jusqu'en 2024, il existe deux zones tarifaires :**

La Zone A regroupant **148 communes** du ressort des installations de Bessières. La filière de traitement des déchets de cette zone comprend treize déchèteries, quatre centres de transferts, un centre de tri, une unité de valorisation énergétique et une plateforme de compostage. Toutes ces installations sont exploitées par voie de prestations externalisées.

La Zone B, composées de **4 communes** (Toulouse, Cugnaux, Blagnac et Villeneuve-Tolosane). Decoset s'est vu transférer en 2009 le contrat de Délégation de Service Public relatif à l'usine d'incinération du Mirail (hors réseau de chaleur), initialement conclu entre la Ville de Toulouse et la société SETMI. Au 1er janvier 2021, Toulouse Métropole a transféré sept déchèteries, une déchèterie professionnelle, une station de transfert et une plateforme de compostage. Les 45 agents qui assurent l'exploitation en régie sont à présent agents de Decoset. La Métropole continue à gérer un centre de tri localisé sur Toulouse (Daturas), qui sera transféré à Decoset au 1er janvier 2024.

L'année 2021 a donc été une année de transition pour Decoset, avec **le pilotage d'un nouveau mode de gestion** (la régie) et **la nécessité de prendre des décisions sur le devenir de plusieurs installations.**

L'exécution du budget 2021 a également été marqué par la crise sanitaire, non sans conséquences sur les dépenses et les recettes de Decoset. La situation saine du Syndicat lui a permis d'absorber les dépenses supplémentaires et/ou pertes de recettes liées à la pandémie. Bien que le PIB mondial et français ait retrouvé une croissance positive en 2021 (avec un effet rattrapage par rapport à 2020), le prix des matières premières n'a cessé d'augmenter compte tenu des ruptures de stocks et des difficultés d'approvisionnement. Ces augmentations ont un impact sur les indices de révision servant à la détermination des factures payées dans le cadre des marchés publics ou délégations de service public. Il conduit par ailleurs à augmenter le niveau de l'inflation, pour moitié directement déterminé par la hausse des prix de l'énergie.

1 Résultats du Compte Administratif 2021

Le tableau suivant permet de préciser la formation des résultats comptables de l'année 2021 :

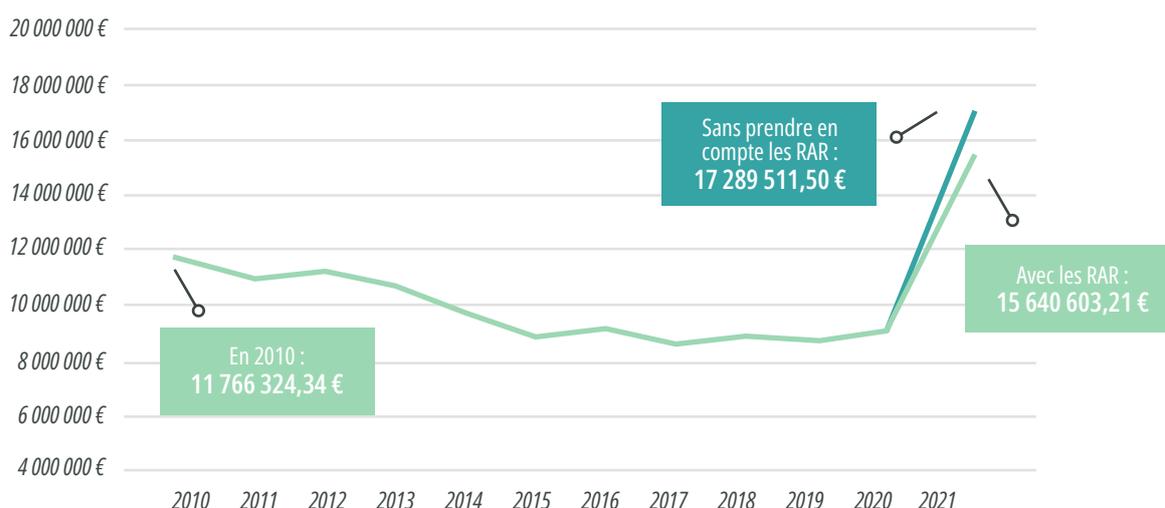
	Fonctionnement	Investissement (sans les RAR)	Investissement (avec les RAR)
Dépenses	54 927 772,92 €	1 721 842,47 €	3 592 216,44 €
Recettes	64 774 794,71 €	194 923,90 €	416 389,58 €
TOTAL	9 847 021,79 €	- 1 526 918,57 €	- 3 175 826,86 €

En ce qui concerne l'investissement, le premier résultat comptable se calcule en ne tenant compte que des opérations réellement exécutées, mandats et titres de recettes émis. Le second résultat prend en considération les restes à réaliser, c'est-à-dire les sommes qui restaient engagées en fin d'exercice (commandées passées) mais qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une exécution.

Ces résultats concordent avec ceux du compte de gestion, et confirment les excédents envisagés au moment de la préparation du BP 2021.

Le résultat comptable de l'année 2021 est ajouté aux résultats comptables antérieurs pour former le résultat final, en fonctionnement comme en investissement. Le résultat final cumulé (investissement et fonctionnement hors restes à réaliser) s'appelle fond de roulement. Il représente les réserves accumulées dans le temps par le syndicat mixte et mobilisables pour financer les investissements à venir.

En tenant compte de la reprise des résultats antérieurs, le graphique suivant permet de rappeler l'évolution dans le temps des résultats comptables depuis 2010, et l'augmentation du fonds de roulement sur cet exercice 2021 :



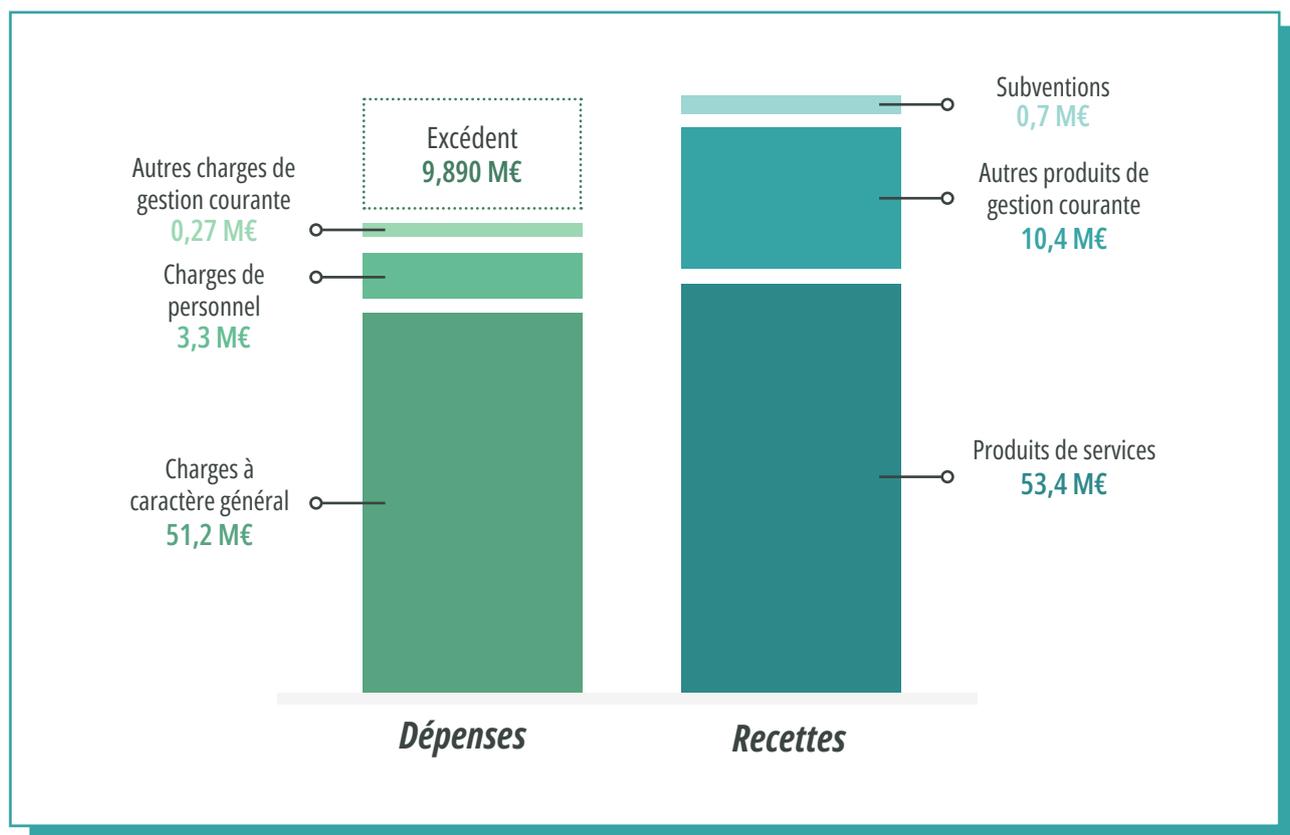
De 2010 à 2020, le résultat comptable final diminuait d'une année sur l'autre. Le syndicat mixte votait des tarifs pour strictement couvrir les dépenses de l'année, sans tenir compte de la nécessité de constituer des capacités d'épargne ou des réserves pour les investissements futurs. Ces investissements étaient limités à la création de déchèteries ou à la réalisation de travaux de rénovation / restructuration.

En 2021, profitant de la baisse des loyers prévus dans le cadre de la DSP Econotre, les tarifs votés ont été maintenus permettant de dégager **une capacité d'autofinancement**. Cette capacité n'a pas été consommée dans le financement des investissements de l'année et vient donc accroître le fond de roulement permettant ainsi de dégager des ressources pour financer des investissements futurs.

Une fois analysés les résultats comptables, il convient de détailler les principales écritures enregistrées aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du CA 2021 se caractérise par la part toujours prépondérante des dépenses et des recettes liées à l'exploitation des services :



Il convient à travers ce rapport d'expliquer plus en détails l'ensemble de ces dépenses et recettes de fonctionnement, à la fois par chapitres budgétaires, mais également en entrant dans les détails par service à la suite de la mise en place d'une nouvelle comptabilité analytique en 2021.

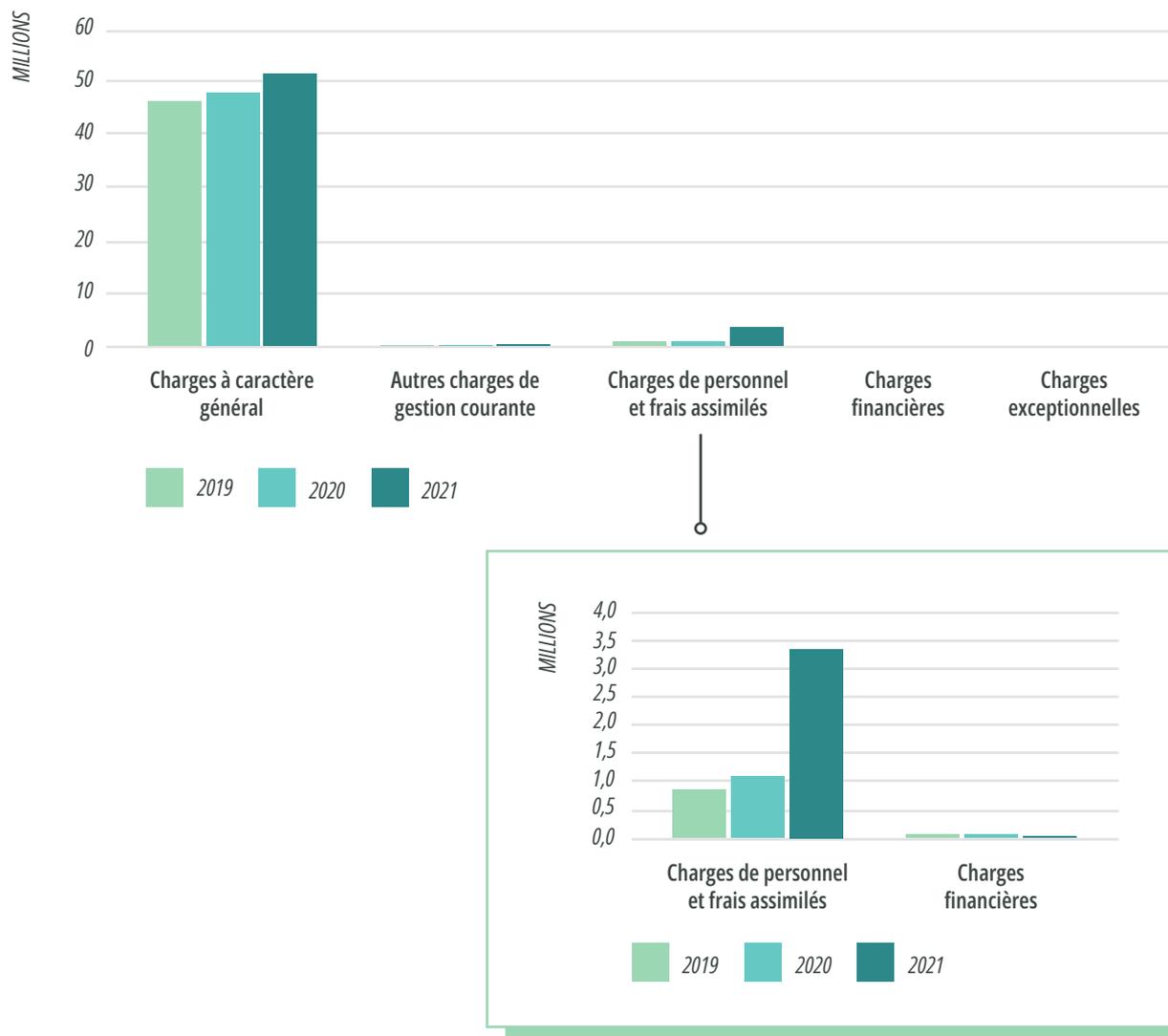
2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2021 sont arrêtées à 54 884 653,40 €. Ce montant concerne uniquement les opérations réelles et ne tient pas compte des opérations d'ordre (amortissements comptables), ce qui explique la différence avec le chiffre mentionné dans le tableau précédent.

Il convient dans un premier temps de constater les évolutions de ces dépenses de fonctionnement avant d'analyser ces données par chapitres budgétaires puis par services.

2.1.1. Évolution des dépenses de fonctionnement

Globalement, nous pouvons constater une hausse assez régulière des charges à caractère général sur les 3 derniers exercices tandis que les charges de personnel ont augmenté de manière plus conséquente en 2021 :



Cette évolution s'explique par deux facteurs : d'une part la **masse salariale correspondant au personnel transféré** par Toulouse Métropole et affecté aux équipements gérés en régie également transféré mais aussi d'autre part, pour partie, un **ajustement des moyens humains** destiné à renforcer les capacités de pilotage du syndicat mixte et enfin, la **prise en compte du nouveau RIFSEEP**.

En 2022, ces éléments seront également pris en compte en année pleine avec un phénomène de croissance maîtrisée de la masse salariale.

2.1.2. Présentation des dépenses par chapitre

Par chapitre	BP 2021	CA 2021	Taux de réalisation 2021
011	54 578 364,00 €	51 226 595,53 €	93,9%
012	3 738 852,00 €	3 353 312,44 €	89,7%
65	483 186,00 €	270 129,87 €	55,9%
66	40 000,00 €	34 445,39 €	86,1%
67	20 000,00 €	170,17 €	0,9%
TOTAL	58 860 402,00 €	54 884 653,40 €	93,2%

Les charges à caractère général (011) s'élèvent à 51 226 595,53 € contre 48 963 696,11 € en 2020. Ces frais de fonctionnement ont peu augmenté malgré le transfert des équipements de Toulouse Métropole. En effet, ces équipements sont gérés en régie directe. Ce mode de gestion mobilise du personnel directement géré par Decoset et fait relativement peu appel à des prestataires extérieurs. Ce nouveau mode de gestion induit un changement par rapport à l'externalisation que Decoset a historiquement l'habitude d'utiliser : marchés publics et délégations de service public. Dans le chapitre suivant consacré au détail par services, nous constaterons d'ailleurs la faible proportion des charges à caractère général pour la zone B (plutôt gérée en régie) par rapport à la zone A (plutôt gérée délégation de service public et marchés publics).

Les charges de personnel et frais assimilés (012) s'élèvent à 3 353 312,44 € en 2021 contre 1 021 177,01 € en 2020. Cela fait suite à l'explication donnée précédemment. La régie a fait augmenter considérablement les frais de personnel.

Les autres charges de gestion courante (65) s'élèvent à 270 129,87 € contre 163 199,63 € en 2020. Cette augmentation est due à la conclusion d'une convention ayant pour objet l'activité de ressourcerie et la sensibilisation au réemploi pour un montant de 120 000 €. Les autres dépenses correspondent aux indemnités des élus et aux redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires.

Les charges financières (66) s'élèvent à 34 445,39 € contre 41 540,52 € en 2020. Ce chapitre concerne les intérêts de la dette mobilisée dans le passé par Decoset. Cette baisse s'explique par un remboursement dégressif des intérêts d'emprunts au fur et à mesure que le capital de la dette est amorti.

Enfin, les charges exceptionnelles (67) s'élèvent à 170,17 € contre 11 020,11 € en 2020. En 2021 il s'agit de pénalités pour retard de paiement sur des factures d'eau. En 2020, il s'agissait d'intérêts moratoires dans le cadre de la délégation de service public zone A.

2.1.3. Présentation des principales dépenses par service

En 2021, le Syndicat Mixte Decoset a mis en place **une comptabilité analytique** grâce à la modification de son progiciel de gestion financière. La comptabilité analytique consiste à **classer les dépenses de la collectivité selon des familles homogènes** et à **en analyser le coût total de chaque famille**. Il s'agit d'une comptabilité d'exploitation interne, d'un outil de pilotage qui a plusieurs objectifs :

- **Identifier les coûts** : le coût d'un service, d'un bâtiment ou encore d'une politique publique afin de calculer les tarifs de manière plus sincère et transparente.
- **Identifier les leviers permettant l'optimisation de ces coûts** (amélioration de la commande publique, meilleure organisation du personnel, rénovations technique et énergétique des bâtiments...).
- **Expliquer les résultats du Syndicat.**
- **Déterminer les bases d'évaluation ou d'analyse.**

Après analyse de ces coûts, des arbitrages peuvent être pris et permettre une meilleure planification du budget. Cette comptabilité analytique peut permettre de **mettre en place un contrôle ou pilotage de gestion**. Ce contrôle de gestion est devenu indispensable pour **optimiser, rationaliser la construction des budgets, l'allocation des ressources et moyens**. En effet, la construction d'un budget ne peut dépendre uniquement des seuls besoins de la collectivité. Elle doit également viser à la recherche d'améliorations de l'efficacité et de l'efficience.

La comptabilité analytique peut également avoir d'autres objectifs à moyen terme :

- **Responsabiliser les chefs de service** sur les ressources allouées pour atteindre les objectifs fixés.
- **Déterminer les modes de gestion d'un service** : régie, contrat ou délégation de service public

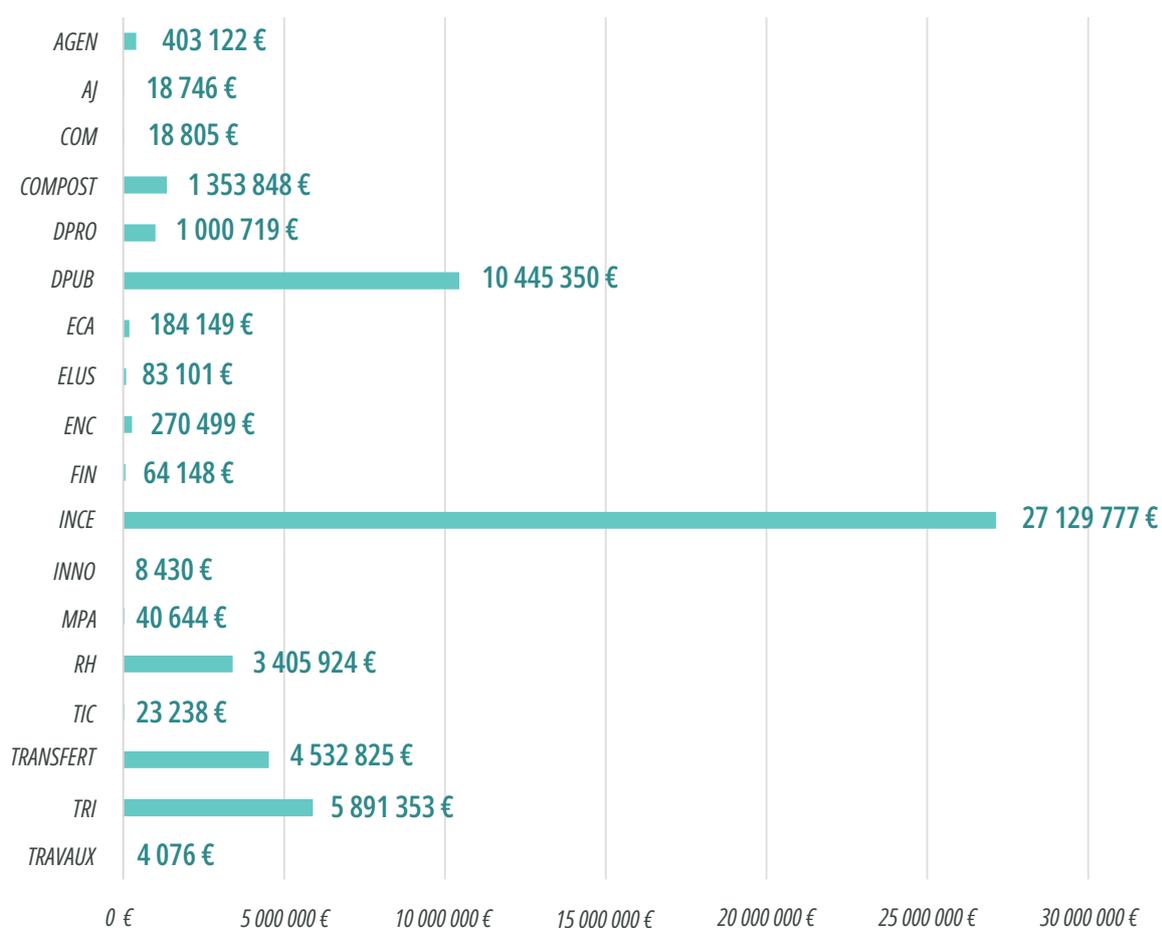
La comptabilité analytique peut être partielle ou complète. Pour être complète, elle doit traiter à la fois des coûts directs liés à la production des biens ou à l'exploitation des services, et à la fois des coûts indirects liés aux fonctions supports (ressources humaines, finances, informatique...). Decoset présente à ce jour **une comptabilité analytique partielle**, la répartition des fonctions supports par services étant difficile à déterminer. Seuls les coûts directs sont affectés.

Enfin, la comptabilité analytique permet de **répondre aux exigences de nos partenaires financeurs et subventionneurs en fournissant des coûts complets et précis** (par exemple : ComptaCoût). Cet outil se révèle en outre particulièrement utile dans le cadre du transfert de compétences de Toulouse Métropole, dont le coût est facilement identifiable par le Syndicat Mixte Decoset.

Grâce à la mise en place de cette nouvelle comptabilité, nous présenterons donc les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 par services. Pour cette première année, la comparaison avec le compte administratif 2020 ne pourra donc se faire que par type de dépenses et non par service. Le rapport d'analyse du compte administratif 2022 permettra des comparaisons également pour les dépenses réalisées par service.

Il convient de noter que ces dépenses par service n'intègrent pas les dépenses de personnel, qui sont comprises dans ce rapport dans le service « ressources humaines ».

De manière synthétique, voici la répartition des dépenses par service pour l'exercice 2021 :



Administration générale (service AGEN)

Les dépenses de fonctionnement liées à l'Administration générale (service AGEN) sont arrêtées à 403 121,63 € HT.

Ici, le paiement du loyer pour les locaux du siège représente environ 37,2% de ces dépenses (environ 150 000 € annuels). On peut noter une multiplication par 3 par rapport à 2020, qui s'explique par l'aménagement dans de nouveaux locaux dont la superficie est nettement supérieure aux anciens (de 450 m² à 740m²). Cet aménagement est nécessaire compte tenu de l'augmentation du nombre d'agents liée au transfert des moyens humains par Toulouse Métropole et aux nouveaux recrutements (22 agents en 2020 - 73 agents en 2021).

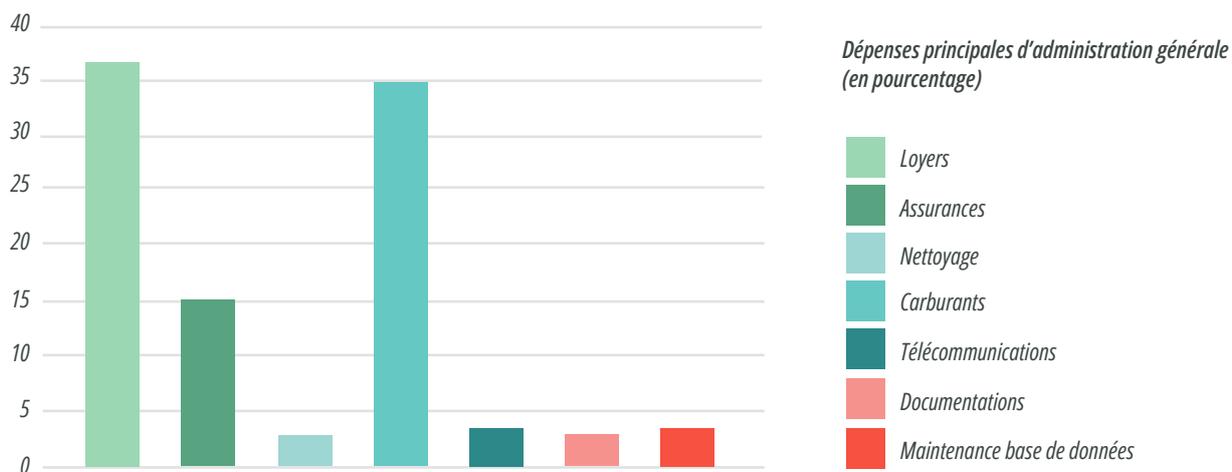
Le paiement des divers contrats d'assurances représente un peu moins de 15% des dépenses d'administration générale en 2021 (environ 60 000 € annuels), soit une multiplication par 7,5 par rapport à 2020. Une augmentation considérable due principalement au transfert des installations et des matériels de Toulouse Métropole (bâtiments et véhicules).

Les deux dépenses mentionnées ci-dessus représentent plus de la moitié des dépenses d'administration générale. Les autres dépenses se répartissent comme suit :

- **Le nettoyage des locaux** représente 2,95% des dépenses d'administration générale en 2021 (11 887,56 € soit 0,023% des charges à caractère général). Des frais en légère hausse du fait du renouvellement du marché en cours d'année avec l'annexion d'une aile supplémentaire dans les locaux du siège (6 331,78 € en 2020 soit 0,013% des charges à caractère général).

- **L'achat de carburant** pour les véhicules de service des agents travaillant au siège de Decoset représente 3,42% des dépenses d'administration générale.
- **Les frais d'affranchissement** représentent 0,81% des dépenses. Les fournitures administratives (papiers, stylos, bloc-notes...) représentent elles 1,30%, les frais de télécommunications 4,08%, les frais de péages 0,27%, l'hébergement de serveur 0,42%, les fournitures de petit équipement (téléphones portables, clés, machine à plastifier, équipements de protection individuelle liés à la crise sanitaire : masques, gel, lingettes...) 2,81%, l'abonnement à des revues ou documentations 3,11%, les créations de boîtes mails et anti-spam 2,13%, la maintenance de la base de données 3,97%, l'entretien des véhicules de services 0,54%.

Nous pouvons enfin recenser divers frais comme la location de la batterie pour le véhicule électrique de Decoset, la location du photocopieur avec un coût/copie pour les impressions, l'achat et la pose d'extincteurs et plans d'évacuation, etc.



Affaires juridiques (service AJ)

Les dépenses de fonctionnement liées aux Affaires juridiques (service AJ) sont arrêtées à 18 746,47 € HT.

Il s'agit à 74% de dépenses relatives aux honoraires d'avocat (contentieux, consultations) et frais d'huissiers (procès-verbal, assignation). Les autres frais engagés correspondent à des abonnements : l'un à un service d'information et d'aide à la décision (SVP), l'autre au centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

Communication (service COMM)

Les dépenses de fonctionnement liées à la Communication (service COMM) sont arrêtées à 18 804,94 € HT.

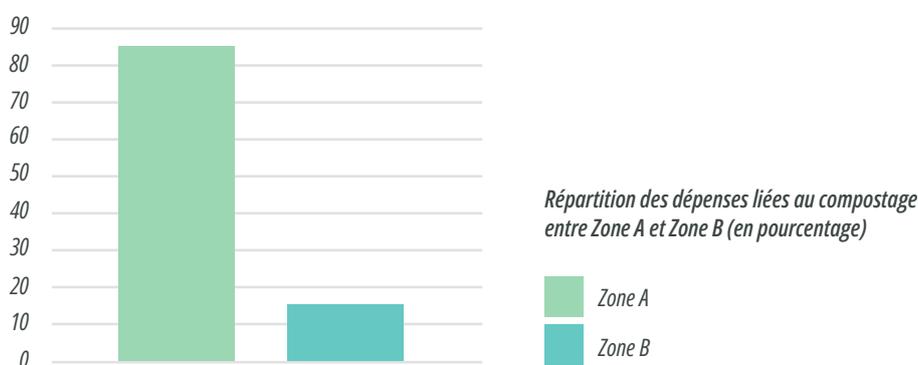
Elles comprennent pour l'essentiel des frais d'impression (stickers, livrets) et des abonnements à des logiciels spécifiques.

Compostage (service COMPOST)

Les dépenses de fonctionnement liées au Compostage (service COMPOST) sont arrêtées à 1 353 848,07 € HT.

La principale dépense se rapporte à aux prestations d'exploitation de la zone A : 1 152 360,72 € (85,12%) avec notamment une délégation de service public et un marché de réception et traitement des déchets verts alloti en 4 zones :

- Communauté de communes de la Save au Touch : Dépôt de Colomiers
- Communauté de communes Coteaux de Bellevue / Communauté de communes coteaux du Girou : Toulouse Métropole Dépôt de l'Union
- Communauté de communes du Frontonnais / Communauté de communes des Hauts Tolosans / Communauté de communes Val Aïgo : Toulouse Métropole Dépôt de Bruguières
- Communauté d'agglomération du SICOVAL : Toulouse Métropole Dépôts de Quint Fonsegrives et Saint Orens



Les autres dépenses concernent la zone B :

- Les réparations de véhicules représentent 6,42% (environ 86 948,11 €).
- L'achat de carburant en vrac représentent 3,35% (45 392,65 €) pour remplir une cuve sur le site de la Compostière afin d'approvisionner les engins utilisés en régie.
- Les divers contrats de location (location d'une chargeuse, location d'un bungalow, location de vêtements de travail) représentent 4,6% (62 313,48 €).
- Les analyses règlementaires de compost représentent 0,17% (2 357,36 €).
- Divers frais : transport d'engins, petit matériel, ADSL, entretien.

Les dépenses liées à la zone B semblent bien moins importantes que celles liées à la zone A. Il faut toutefois nuancer ce constat par le fait que les dépenses de personnel liées à la zone B ne sont pas directement incluses dans les dépenses de fonctionnement de ce service. Le nombre de tonnages traités sur la zone B est également plus faible que celui de la zone A (16 500 tonnes contre environ 42 250 tonnes).

Base de données (service DATA)

Les dépenses de fonctionnement liées à la base de données (service DATA) sont arrêtées à 2 016,00 € HT.

Il s'agit de la maintenance de la base de données. En 2022, avec la création d'un nouveau service informatique, ce type de dépenses basculera sur le service TIC.

Direction (service DIR)

Les dépenses de fonctionnement liées à la Direction (service DIR) sont arrêtées à 2 632,00 € HT.

Dans le cadre du changement de gouvernance et de périmètre de compétences de Decoset, un accompagnement a été proposé à l'ancienne directrice générale des services.

Déchèterie professionnelle (service DPRO)

Les dépenses de fonctionnement liées à la déchèterie professionnelle (service DPRO) sont arrêtées à 1 000 718,99 € HT.

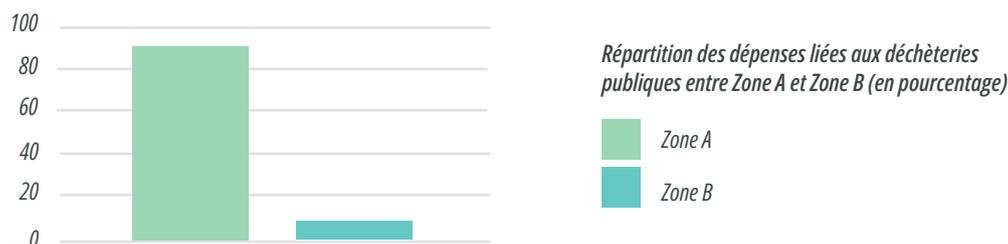
- La majeure partie des dépenses concerne des prestations d'exploitation (89,1%) : 891 581,47 €. On peut citer plus particulièrement le traitement des gravats et le traitement des déchets industriels en mélange.
- 7,3 % des dépenses concernent ensuite les diverses locations (73 229,80 €) : des locations de camions et engins de travaux publics (pour remplacer ceux en panne en régie ou pallier à une insuffisance du parc automobile de Decoset) ; la location d'un chariot télescopique ; et la location d'un mobilhome.
- 1,3% des dépenses concernent la réparation de nos véhicules (12 928,87 €).
- D'autres frais annexes existent : eau, électricité, ADSL, etc.

Déchèteries publiques (service DPUB)

Les dépenses de fonctionnement liées aux Déchèteries publiques (service DPUB) sont arrêtées à 10 445 350,36 € HT.

- L'exploitation confiée à un prestataire extérieur pour les déchèteries de la zone A représente 91,35% des dépenses (9 542 346,87 €). Des blocages au niveau des factures en cours d'année, dans l'attente d'avenants, ont conduit à faire d'importantes estimations et des prévisions lors des écritures de rattachements. Une légère surestimation du coût réel de cette exploitation est possible. Des éléments plus précis seront donc à analyser au cours de l'exercice 2022.
- Les prestations d'exploitation pour les déchèteries de la zone B représentent 7,36% (768 581,07 €). On retrouve ici l'exploitation des déchèteries de Blagnac et Cugnax, confiée à des prestataires extérieurs, le traitement des déchets verts collectés en déchèteries, le traitement des déchets spécifiques, des gravats ou encore des huiles usagées.
- Toujours sur la zone B, les réparations de véhicules représentent 0,49% des dépenses du service (51 234,24 €) et l'achat de carburant à la pompe par les poids-lourds 0,5% (51 851,84 €).

D'autres frais annexes existent : eau, électricité, ADSL, etc.



Direction des Services Techniques (service DST)

Les dépenses de fonctionnement liées à la Direction des services techniques (service DST) sont arrêtées à 865,73 € HT.

Il s'agit d'une erreur d'imputation lors du mandatement d'une réparation de véhicule. Aucune dépense n'est en réalité directement liée à la direction des services techniques.

Économie circulaire et animation (service ECA)

Les dépenses de fonctionnement liées à l'Économie circulaire et à l'Animation (service ECA) sont arrêtées à 184 148,91 € HT.

Le versement de subventions à des associations représente 79,77% de ces dépenses.

Les autres dépenses sont essentiellement des prestations de services : ateliers sur le jardin pédagogique de Plaisance, création et aménagement de plusieurs showrooms du réemploi sur la même déchèterie ; analyses de sols ou encore tournage d'une vidéo pour l'expérimentation de broyats de déchets verts en paillage sur des sols agricoles.

D'autres frais annexes existent, notamment des frais de déplacements lors d'animations données.

Élus (service ELUS)

Les dépenses de fonctionnement liées aux élus (service ELUS) sont arrêtées à 83 100,69 € HT.

Il s'agit des indemnités versées aux élus du Syndicat. Ces frais sont en baisse par rapport à 2020 du fait d'une nouvelle gouvernance plus resserrée avec 32 délégués au lieu de 92 : 2 délégués par communauté de commune, 1 voix par délégué ; 4 délégués pour le Sicoval, 1 voix par délégué ; autant de délégués pour Toulouse Métropole (TM) que pour les communautés réunies, 2 voix par délégué. De ce fait, Toulouse Métropole totalisera 50 % des sièges et 67 % des voix.

Encombrants (service ENC)

Les dépenses de fonctionnement liées aux Encombrants (service ENC) sont arrêtées à 270 498,78 € HT.

Il s'agit uniquement de la délégation de service public sur la zone A.

Finances (service FIN)

Les dépenses de fonctionnement liées aux Finances (service FIN) sont arrêtées à 64 147,50 € HT.

La moitié des dépenses liées à ce service (53,89%) correspond au remboursement des emprunts (34 568,83 €). Les taxes foncières, taxes d'aménagement, et redevances représentent 17,66% de ces dépenses (11 326,00 €). Le coût du nouveau logiciel comptabilité (abonnement, formations) s'élève à 11 964 € (18,65%) ; celui du logiciel Gestion de la dette 5 400 € (8,42%).

D'autres frais divers existent : les admissions en non-valeur, le certificat électronique pour signature des bordereaux de mandats et titres.

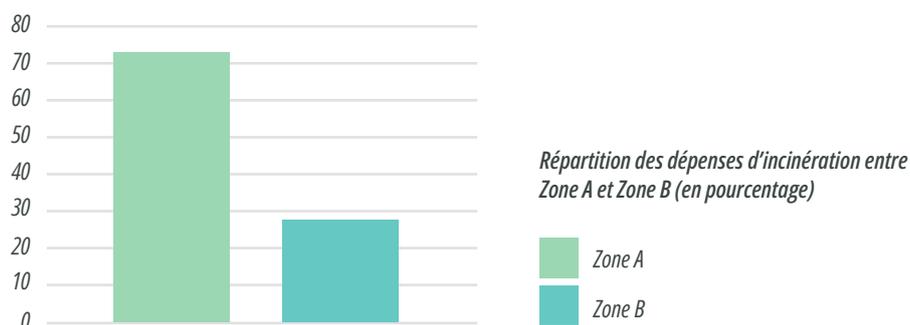
Incinération (service INCE)

Les dépenses de fonctionnement liées à l'Incinération (service INCE) sont arrêtées à 27 129 777,38 € HT.

Le traitement par incinération des ordures ménagères de la Zone B équivaut à 72% de ces dépenses. Au sein de ces 72% se trouve majoritairement la DSP Setmi (17 497 473,66 €) et minoritairement le marché public avec Veolia concernant les ordures ménagères de Cugnaux, Blagnac et Villeneuve-Tolosane (1 465 609,89 €). On arrive ainsi à 70% des dépenses ; les 2% restants tiennent aux prévisions faites au moment des rattachements.

La DSP Zone A équivaut à 27,3% de ces dépenses (7 413 452,24 €), auxquelles il faut ajouter les missions de contrôle du délégataire (95 515,50 € soit +0,35%) et la taxe foncière sur Bessières (un peu plus de 200 000 € ou +0,75%).

D'autres frais annexes existent : des frais de déplacements, des taxes communales.



Cette répartition s'explique d'une part par le fait que la population est plus importante sur la Zone B que sur la Zone A. En effet au 1er janvier 2021 on compte 540 234 habitants sur la zone B tandis qu'on en recense 480 823 sur la zone A ; d'autre part par le fait que les capacités de l'usine du Mirail sont plus importantes que celles de l'incinérateur de Bessières : 330 000 tonnes pour la Setmi (Mirail) contre 196 000 pour Bessières.

Innovation (service INNO)

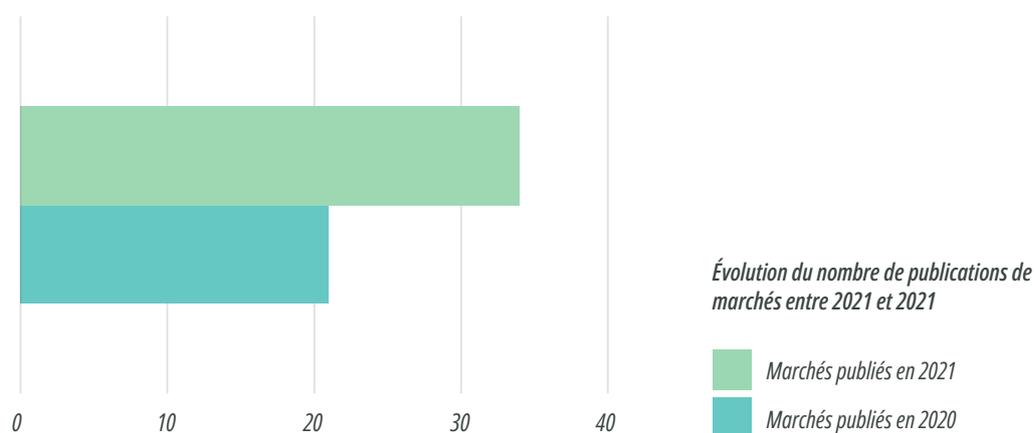
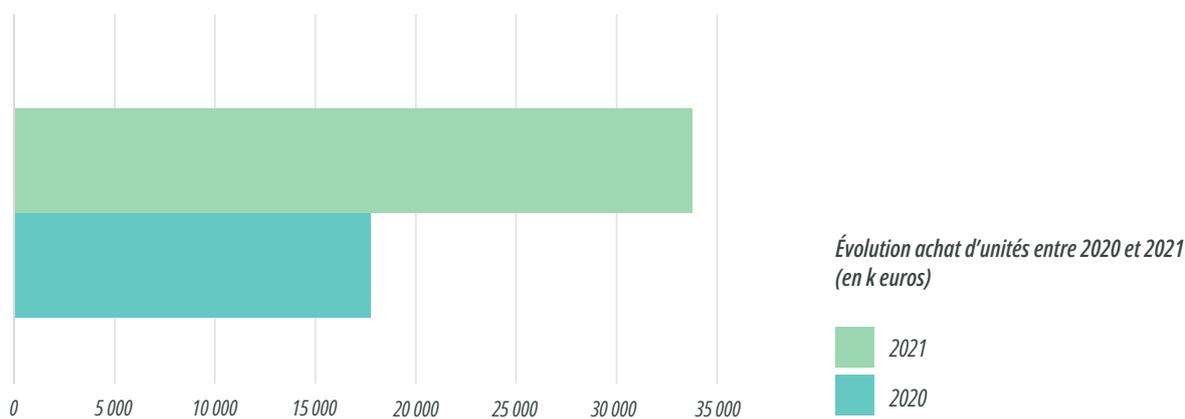
Les dépenses de fonctionnement liées à l'Innovation (service INNO) sont arrêtées à 8 429,53 € HT.

On retrouve ici des frais de déplacements (Salon de l'environnement et de l'énergie à Lyon), un abonnement temporaire (essai) à un logiciel pour prendre en compte les réclamations des usagers sur les déchèteries publiques, ou encore la location et le transport d'une nacelle pour le Hall 9 du parc des Expositions.

Marchés publics (service MPA)

Les dépenses de fonctionnement liées aux Marchés publics (service MPA) sont arrêtées à 40 644,12 € HT.

Il s'agit principalement d'achats d'unités pour la publication des marchés publics. Pour rappel, la publicité des marchés est obligatoire dans un journal d'annonces légales au-dessus de 90 000 € et au BOAMP/JOUE au-dessus des seuils européens. Ces dépenses ont presque doublé entre 2020 et 2021, ceci s'explique par une activité accrue en matière de marchés publics : 21 marchés publiés en 2020 ; 34 marchés publiés en 2021) ainsi qu'une plus forte proportion d'appels d'offres qui consomment plus d'unités que les marchés publics à procédure adaptée.



On peut constater une évolution similaire entre l'achat d'unités et le nombre de marchés publiés. Cette augmentation des marchés publics illustre également l'augmentation de l'activité du syndicat mixte et donc l'ajustement correspondant des moyens humains à mobiliser pour gérer efficacement et optimalement les responsabilités qui lui sont confiées par les EPCI adhérents.

Secrétariat de direction (service SED)

Les dépenses de fonctionnement liées au Secrétariat de direction (service SED) sont arrêtées à 386,74 € HT.

Des casques téléphoniques ont été achetés pour les agents d'accueil du siège.

Information (service TIC)

Les dépenses de fonctionnement liées à l'Information (service TIC) sont arrêtées à 23 238,08 € HT.

Ont été mandatées sur ce service des factures concernant les impressions du photocopieur pour les troisièmes et quatrièmes trimestres de l'année, certains mois l'abonnement pour l'hébergeur du serveur, certains mois le contrat de maintenance informatique. En réalité, le responsable de ce service étant arrivé en cours d'année, les factures relatives à l'informatique étaient incluses dans les dépenses d'administration générale et ont été petit à petit basculées vers ce service.

D'autres dépenses peuvent être citées : l'abonnement au logiciel Architac (logiciel permettant de réaliser des plans d'architecte), la création de boîtes mails, ou encore la migration du logiciel de facturation de la déchèterie professionnelle en Saas.

Transfert (service TRANSFERT)

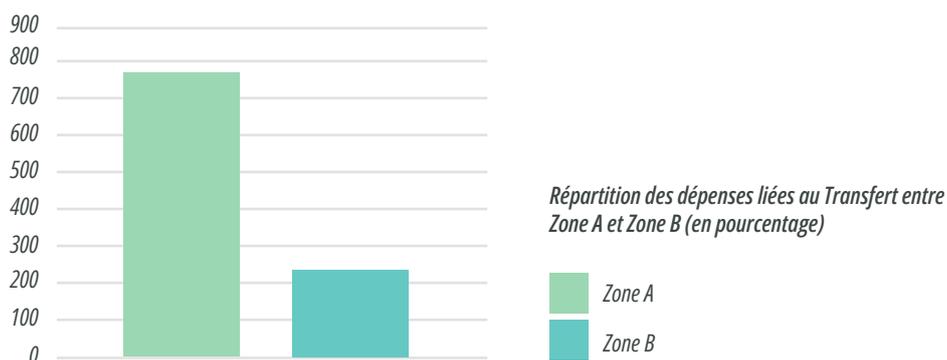
Les dépenses de fonctionnement liées au Transfert (service TRANSFERT) sont arrêtées à 4 532 825,47 € HT.

La principale dépense de ce service concerne la délégation de service public de la zone A c'est-à-dire les centres de transfert de Colomiers, Belberaud, l'Union, Grenade : 3 524 911,07 € soit 77,76% des dépenses.

La régie représente 22,24% des dépenses (1 007 914,40 €), avec notamment :

- Le nettoyage des locaux de la Station de transfert de Daturas (environ 5 718,98 €).
- Les réparations de véhicules (environ 54 532,83 €).
- Les diverses prestations de services : traitement des gravats, des déchets ménagers, des encombrants, des matelas, des déchets diffus spécifiques, broyage des déchets de bois, collecte des cartouches de protoxyde d'azote, recyclage des pneumatiques (environ 741 607,27 €).
- Les locations diverses : pelle mécanique, camions, vêtements de travail pour le personnel en régie (environ 148 004,01 €).
- L'achat de carburant pour les camions de la Station de transfert de Daturas (32 870,19 €).

D'autres frais annexes existent : eau, électricité, ADSL, petites réparations sur sites, formations FCO.



Tri (service TRI)

Les dépenses de fonctionnement liées au Tri (service TRI) sont arrêtées à 5 891 352,65 € HT.

Il s'agit uniquement de la délégation de service public sur la zone A.

Travaux (service TVX)

Les dépenses de fonctionnement liées aux Travaux (service TVX) sont arrêtées à 4 075,84 € HT.

Il s'agit de dépenses de petit entretien pour les bâtiments mis à disposition par Toulouse Métropole et gérés en régie, par exemple la peinture des murs dans le local des agents sur la déchèterie de Cugnaux.

Ressources humaines (service RH)

Les dépenses de fonctionnement liées aux Ressources humaines (service RH) hors masse salariale sont arrêtées à 52 611,08 € HT.

On retrouve ici des dépenses de formation pour le nouveau logiciel de paye, l'intervention d'un prestataire extérieur pour la saisie des carrières des agents transférés de Toulouse Métropole, les cotisations au CNAS, les publications des annonces pour les emplois à pourvoir, ou encore l'aide à la décision pour le recrutement de la nouvelle Direction.

Personnel

Les dépenses de personnel sont arrêtées à 3 353 312,44 € HT.

Le service des ressources humaines a pour mission de gérer les recrutements, la paie, la carrière et la formation des agents. Au 1er janvier 2021, les compétences (déchetteries, plateforme de compostage, centre de transfert) ont été transférées à DECOSET entraînant une profonde modification des effectifs et de la structure du personnel. Ce transfert a également modifié la nature des services gérés par notre syndicat mixte.

Compte tenu de ces éléments, **les effectifs de DECOSET ont dépassés 50 agents publics** entraînant la nécessité de mettre en place un comité technique (CT) et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Dans ce cadre, des élections professionnelles se sont déroulées le 2 juin 2021 et un grand nombre de dossiers ont été inscrits à l'ordre du jour de l'agenda social. Dès lors, au cours d'un dernier trimestre 2021 très riche en matière de gestion des ressources humaines, plusieurs délibérations et projets ont été actés :

- **Modification du RIFSEEP** (actualisation du régime indemnitaire pour tenir compte du RIFSEEP afférent aux agents transférés de Toulouse Métropole à la date du 1er janvier 2021 et pour assurer une équité de traitement avec les agents recrutés par DECOSET).
- **Mise en conformité du temps de travail** (avec la loi de transformation de la fonction publique et imposant la réalisation d'un temps de travail effectif de 1607h).
- **Mise en place du télétravail et du règlement temps de travail.**
- **Mise en place des lignes directrice de gestion** (permet de formaliser la politique de gestion des ressources humaines et fixer les orientations générales en matière de carrière des agents).
- **Révision de l'organigramme** (nouvel organigramme fonctionnel des services qui permet de retracer les nombreuses évolutions que le syndicat a connu au cours de l'année 2021).
- **Ajustement de la strate démographique** de l'établissement pour favoriser les recrutements de profils experts.
- **Adoption du document unique** et mise en place des process relatifs à la prévention des risques professionnels.

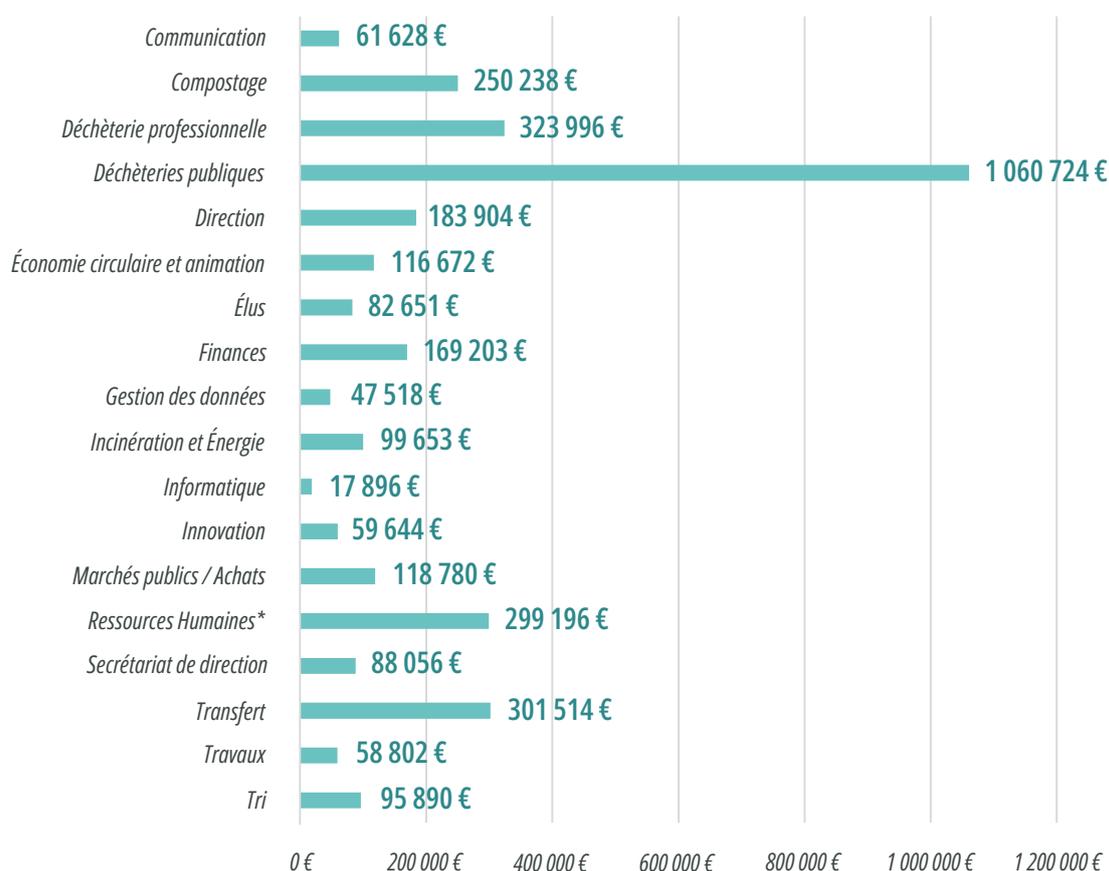
De nouvelles élections seront prévues en décembre 2022, et ensuite le CT et le CHSCT propre à DECOSET se verront remplacer par le Comité Social Territorial (décret 2021-571 du 10 mai 2021).

Compte tenu des évolutions juridiques, administratives et opérationnelles, les effectifs et plus globalement l'organigramme de Decoset ont connu de très fortes évolutions au cours des années passées. Pour rappel, si les effectifs s'établissaient ainsi à 8 agents en 2014, une première vague de renforts avait eu lieu pour passer à 20 agents au 1er octobre 2020. Ces effectifs relativement modestes au regard du territoire et du périmètre d'intervention de l'établissement public s'expliquaient par le mode de gestion retenu : externalisation des prestations au travers la gestion de délégation de service public ou de marchés publics.

En 2021 sont intervenues un certain nombre de modifications permettant une structuration des équipes pour accompagner non seulement le transfert des agents de Toulouse Métropole mais également la montée en puissance des responsabilités du Syndicat Mixte :

- **Modification de 3 postes au 1er janvier 2021** : le poste de Directrice devient un poste de Directeur général des Services (DGS) ; le chargé de mission énergie en CDD devient un poste de chef de service Incinération sur un emploi permanent ; l'assistante administrative à mi-temps passe à temps complet.
- **Création de plusieurs postes en 2021** : une Directrice Administrative et des moyens généraux, un Chef de service Informatique, un Chef de service Affaires Juridiques, un Collaborateur Énergie-Incinération, un Chargé d'opération Ginestous/Daturas et une Chargée de Communication.
- **Redéfinition des missions et des fonctions de la plupart des agents.**

Le tableau suivant permet d'illustrer le montant de la masse salariale par service :



*À noter que le service « Ressources Humaines » intègre en réalité toutes les dépenses de cotisations aux autres organismes sociaux et le paiement des tickets restaurants transmis à l'ensemble des agents de Decoset, et ne correspond donc réellement à la masse salariale du service.

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons constater que **les frais de structures (hors frais liés à la régie), c'est-à-dire les services supports** (administration générale, affaires juridiques, communication, données, direction, économie circulaire et animation, finances, marchés publics, ressources humaines hors masse salariale, secrétariat de direction, informatique et travaux), **ne représentent que 1,15% des dépenses de fonctionnement (633 194,46 €)**. En ajoutant la masse salariale et leurs personnels affectés, ainsi que les indemnités des élus, ces frais de structure atteignent 3,53% des dépenses de fonctionnement (1 937 142,65 €).

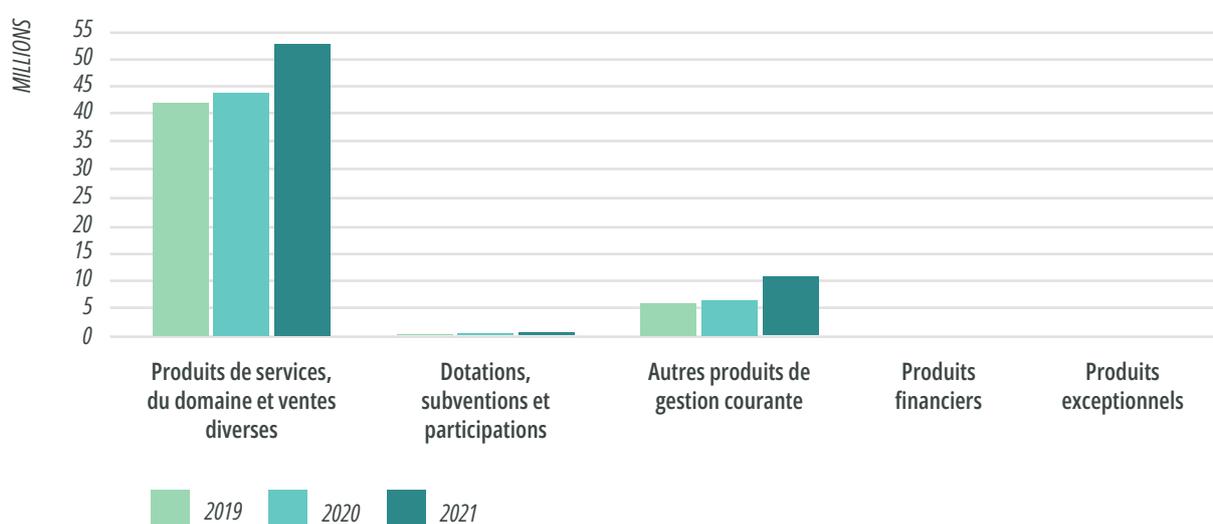
2.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2021 sont arrêtées à 64 748 353,73 €. Ce montant concerne uniquement les recettes de gestion courantes et ne tient pas compte des produits exceptionnels pour 26 440,98 €.

Il convient dans un premier temps de constater les évolutions de ces recettes de fonctionnement avant d'analyser ces résultats par chapitres budgétaires puis par lignes tarifaires.

2.2.1. Évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, relativement stables les années précédentes, ont connu une croissance en 2021. Ceci s'explique en partie par le transfert de compétences de Toulouse Métropole, refacturé au réel à cette collectivité jusqu'en 2024.



Ces recettes de fonctionnement, et en particulier le produit des services et du domaine, sont calculées en fonction d'une grille tarifaire adoptée en début d'année par le comité syndical. Les tarifs sont déterminés en fonction d'une prévision des tonnages, de la population, des dépenses de chaque service et des recettes attendues. Le besoin de financement est couvert par les recettes en provenance des EPCI adhérents en fonction de tarifs appliquées soit à la population, soit aux tonnages.

Il convient d'analyser plus en détails les recettes provenant de chaque ligne tarifaire en fonction des prix unitaires qui avaient été votés en 2021, en distinguant la Zone et la Zone B.

2.2.2. Tarifs Zone A

Il convient de noter que les statuts de Decoset prévoient l'existence, dans le cadre d'une dérogation accordée par le préfet, de deux zones jusqu'au 1er janvier 2024. À l'issue de cette période transitoire, Decoset devra adopter une seule grille tarifaire et mutualiser ses tarifs.

En 2021, les tarifs votés pour la zone A ont été les suivants :

ZONE A	TARIFS 2020 HT		TARIFS 2021 HT		Écart 2021/2020 HT
	Hab.	Tonne	Hab.	Tonne	
Incinération Econotre		107,94 €		72,66 €	-33 %
Incinération SETMI (échange tonnages)		58,17 €		79,50 €	37 %
Autofinancement incinération (fin des loyers Econotre)				42,00 €	Création
Tri matériaux en mélange		257,26 €		257,02 €	0 %
Tri en A.V.		136,34 €		130,42 €	-4 %
Autofinancement tri (fin des loyers Econotre)				12,00 €	Création
Compostage collecté en PAP (à la tonne)		26,77 €		27,73 €	4 %
Compostage collecté en PAP (à l'hab.)	0,81 €		0,82 €		1 %
Déchèteries	15,07 €		16,15 €		7 %
Encombrants		122,26 €		129,22 €	6 %
Transfert (à la tonne)		11,73 €		11,81 €	1 %
Transfert (à l'hab.)	2,67 €		2,54 €		-5 %
Autofinancement transfert (fin des loyers Econotre)				0,60 €	Création
Charge Decoset	2,86 €		3,52 €		23 %
Participation remboursement emprunt (à l'habitant)	0,68 €		0,65 €		-4 %

Le compte administratif 2021 arrête un total de 64 774 794,71 € dont 38 462 227,48 € de recettes sur la zone A avec une répartition par services comme suit :

- 16 065 948,35 € de recettes liées à l'incinération
- 6 187 247,22 € de recettes liées au tri
- 1 126 091,14 € de recettes liées au compostage
- 8 901 743,85 € de recettes liées aux déchèteries publiques
- 273 289,13 € de recettes liées aux encombrants
- 3 704 111,87 € de recettes liées au transfert
- 1 706 026,87 € de recettes liées à l'administration générale
- 31 500 € de recettes liées à l'économie circulaire et l'animation
- 341 378,28 € de recettes liées aux finances
- 124 890,77 € de recettes liées aux ressources humaines

2.2.3. Tarifs Zone B

En 2021, les tarifs votés pour la zone B ont été les suivants :

ZONE B	TARIFS 2020 HT		TARIFS 2021 HT		Écart 2021/2020 HT
	Hab.	Tonne	Hab.	Tonne	
Incinération Toulouse		58,167 €		79,499 €	37 %
Incinération Bessières (échange tonnages)		107,94 €		72,66 €	-33 %
Autofinancement incinération (fin des loyers Econotre)				42,00 €	Création
Transfert (échange tonnages)	Redevance proportionnelle DSP Econotre				
Incinération Blagnac		106,93 €		106 €	-1 %
Incinération Cugnaux		106,93 €		106 €	-1 %
Charge Decoset	1,66 €		2,49 €		50,19 %
<i>Nouvelles prestations en régie - refacturé au réel - proposition mensualités 1/12e du CA ou 1/12e du BP 2021 de la DMT - régularisation en 2022</i>					

Le compte administratif 2021 arrête un total de 21 226 167,60 € de recettes sur la zone B avec une répartition par services comme suit :

- 19 773 283,69 € de recettes liées à l'incinération
- 107 701,25 € de recettes liées au transfert
- 1 345 182,66 € de recettes liées à l'administration générale

Depuis 2010, et jusqu'en 2020, le Syndicat avait mobilisé une partie de ses excédents antérieurs pour ne pas impacter trop fortement d'une part l'augmentation des coûts des prestations facturées aux EPCI adhérents et d'autre part pour ne pas pénaliser l'effort d'investissement.

Toutefois, l'accumulation de déficits exercice après exercice, les tensions induites sur sa trésorerie et la question du financement des futurs investissements à grande ampleur avaient entraîné début 2021 **une réflexion sur la volonté pour le Syndicat de générer des nouveaux excédents**. Il a alors été décidé de profiter de la baisse des loyers facturés par Econotre pour **créer 3 lignes d'autofinancement** permettant ainsi de **maintenir le niveau des tarifs appliqués aux EPCI adhérents et d'éviter des phénomènes d'évolution erratique**.

Les trois lignes d'autofinancement votées en 2021 ont donc permis d'inverser cette courbe, de **générer à la fois un accroissement du fond de roulement** mais également **des capacités d'autofinancement** et de répondre favorablement à la demande des élus de Decoset. La différence entre les dépenses et les recettes sur le compte administratif 2021 s'explique par ce mécanisme (l'exemple le plus marquant concerne l'incinération avec 27 129 777,38 € de dépenses pour 35 839 232,04 € de recettes).

Ces lignes d'autofinancement liées à l'extinction des loyers Econotre représentent une subdivision de chacune des prestations concernées :

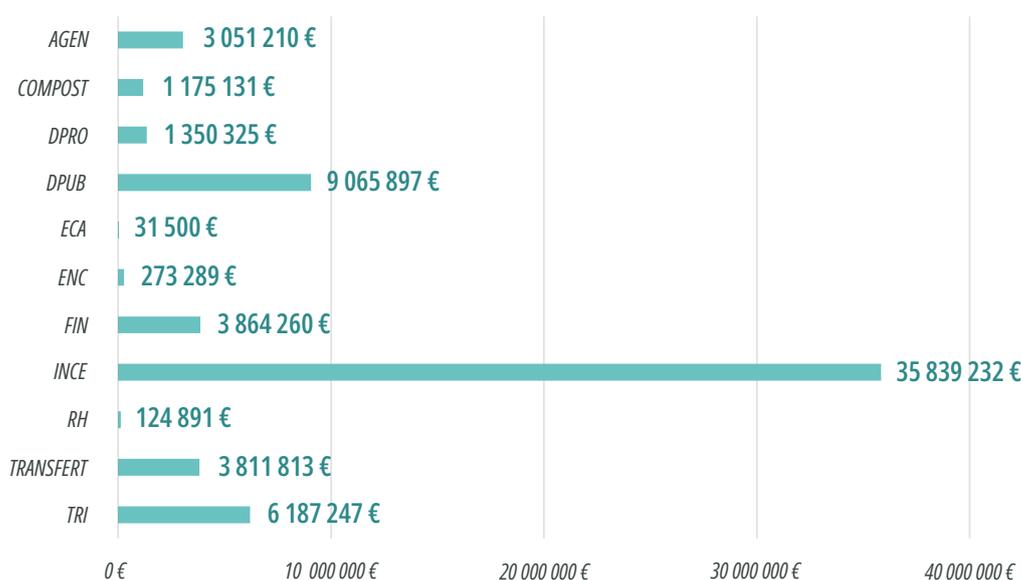
- **Pour les OMR**, chaque tonne incinérée à Bessières est facturée en prestation d'une part, en autofinancement d'autre part, qu'elle provienne de la zone A ou de la zone B. Les encombrants ne sont pas concernés par l'autofinancement.
- **Pour le tri**, chaque tonne entrant sur le centre de tri de Bessières est facturée en prestation d'une part, en autofinancement d'autre part.
- **Pour le transfert**, en plus de la contribution par habitant, chaque tonne entrant dans la filière est facturée en prestation d'une part, en autofinancement d'autre part.

2.2.4. Recettes liées au transfert

Il s'agit de recettes dont Decoset ne bénéficiait pas avant le 1er janvier 2021 et issues exclusivement du transfert de compétences au 1er janvier 2021 :

- **Les recettes liées à la déchèterie professionnelle** représentent 1 350 325,14 € en 2021. Ces recettes sont issues de la facturation des usagers de la déchetterie professionnelle.
- **Les recettes issues de la refacturation du transfert de compétences** à Toulouse Métropole pour un montant de 3 522 881,34 €.
- **Des recettes liées au compostage** (vente de compost) pour un montant de 49 039,95 €.
- **Des recettes liées aux déchèteries publiques** (reprise de ferrailles) pour un montant de 164 153,20 €.

De manière synthétique, voici la répartition des recettes par service pour l'exercice 2021 :



En conclusion sur la section de fonctionnement, nous pouvons constater **une balance positive** puisque les recettes couvrent largement les dépenses. Bien que le Budget 2021 ait été construit avec des prévisions incertaines, **le taux de réalisation de 93,2% reste satisfaisant.**

L'excédent de résultats de la section de fonctionnement permet de **couvrir le besoin de financement de la section d'investissement** par l'affectation d'une partie des résultats.

Il convient désormais d'étudier les résultats de la section d'investissement.

3. Section d'investissement

Comme pour précédents chapitres, il convient de présenter les résultats par chapitres budgétaires avant de les présenter par opérations d'équipements tel que voté lors du Budget.

3.1. Présentation des dépenses par chapitre

Les dépenses d'investissement par chapitre se répartissent de la manière suivante :

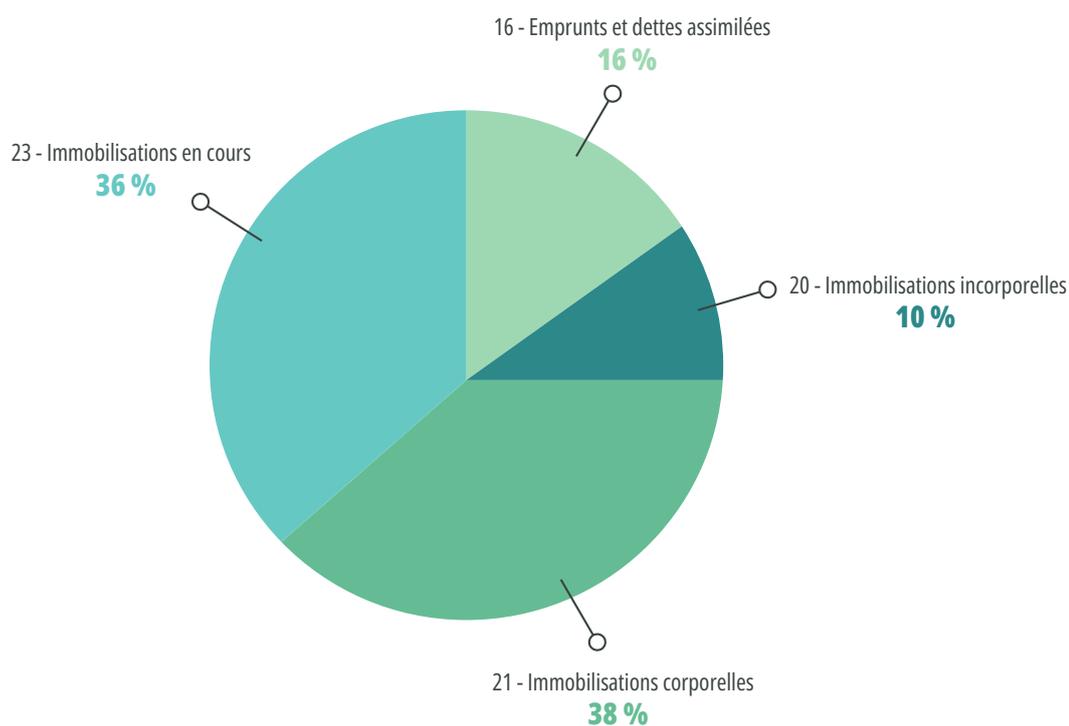
Par chapitre	CA 2020	CA 2021	RAR 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	222 354,88 €	268 426,85 €	50 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	250 923,74 €	168 815,21 €	102 222,00 €
21 - Immobilisations corporelles	250 645,60 €	657 426,87 €	1 139 518,44 €
23 - Immobilisations en cours	30 382,90 €	627 173,54 €	578 633,53 €
TOTAL	754 307,12 €	1 721 842,47 €	1 870 373,97 €

Les taux de réalisation et les évolutions de CA 2020 à CA 2021 sont les suivants :

Par chapitre	Taux de réalisation 2021	Comparaison CA 2021 à CA 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	84 %	21 %
20 - Immobilisations incorporelles	6 %	-33 %
21 - Immobilisations corporelles	16 %	162 %
23 - Immobilisations en cours	27 %	1964 %
TOTAL	18,0 %	128,3 %

Contrairement à la section de fonctionnement, la section d'investissement présente **un taux de réalisation assez faible**. Ceci s'explique par **un manque de visibilité dans la réalisation des projets** et par **une difficulté rencontrée par le Syndicat dans la recherche de foncier**. Le recours aux AP/CP et l'ajustement des crédits en cours d'année 2022 devrait permettre d'améliorer progressivement ces taux de réalisation.

Structure des dépenses d'investissement



On peut constater qu'après une année 2020 consacrée à plusieurs études de travaux, le Syndicat a commencé certains investissements (chapitre 21 + 23) que nous allons détailler par opérations d'équipements dans le point suivant.

3.2. Présentation des dépenses par opérations d'investissement

Le Syndicat votant chaque année les crédits budgétaires de la section d'investissement par opérations d'équipements, voici le réalisé de chaque opération et sa part en % sur le CA 2021.

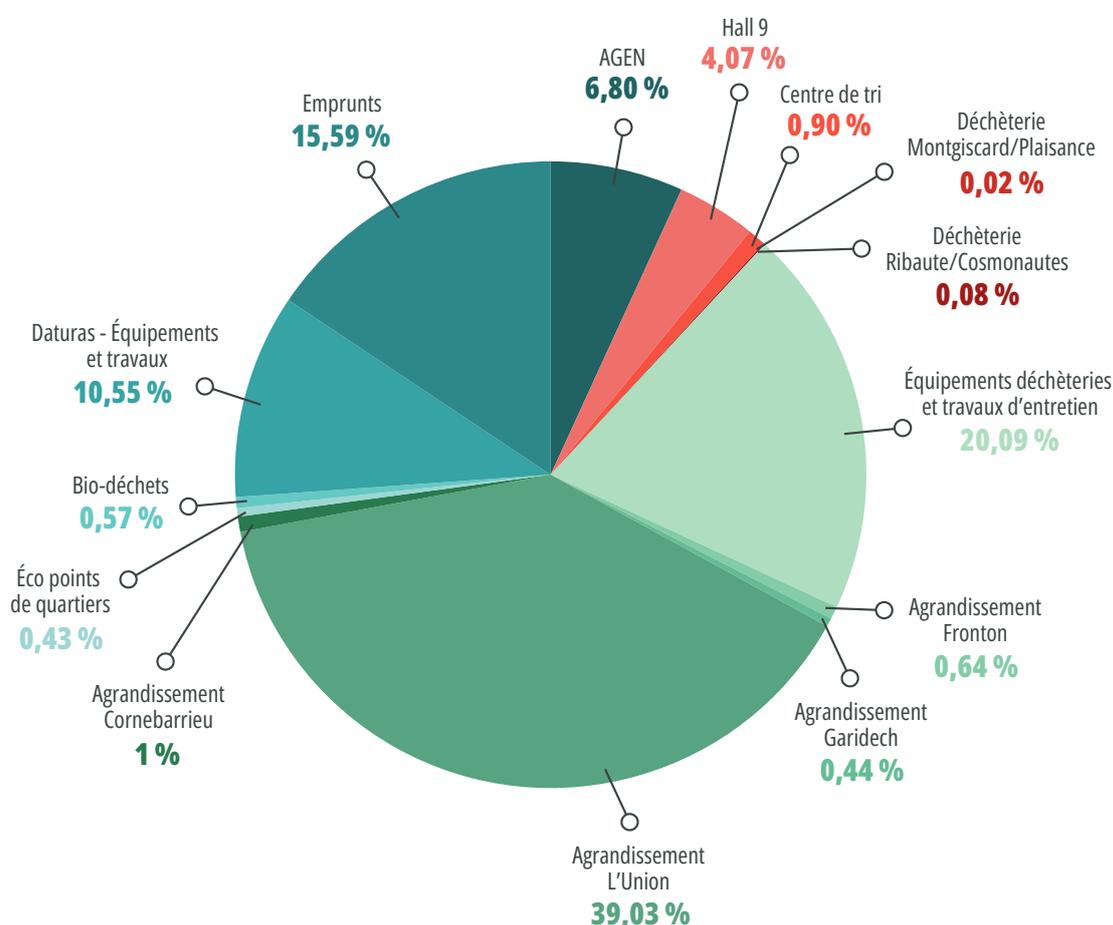
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		1 721 842,47 €	
N°			
D'OPÉRATION	LIBELLÉ	DÉPENSES 2021	PROPORTION (%)
14	VÉHICULES	18 589,76 €	1,08 %
15	MATÉRIEL DE BUREAU	32 957,85 €	1,91 %
	DÉCHÈTERIE MONTGISCARD -		
19	PLAISANCE	293,75 €	0,02 %
	DÉCHÈTERIE RIBAUTE /		
22	COSMONAUTES	1 395,00 €	0,08 %
24	DÉCHÈTERIE RAMIER HALL 9	69 990,00 €	4,06 %
27	CONSTRUCTION CENTRE DE TRI	15 417,50 €	0,90 %
28	TRAVAUX LOCAUX DECOSET	65 576,63 €	3,81 %
	ÉQUIPEMENTS PARC DES		
30	DÉCHÈTERIES	202 776,41 €	11,78 %
3007	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES L'UNION	36 187 ,14 €	2,10 %
3008	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES MONTGISCARD	1 780,00 €	0,10 %
3009	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES PLAISANCE	29 162,56 €	1,69 %
3014	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES ATLANTA	32 072,50 €	1,86 %
3015	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES BLAGNAC	8 316,00 €	0,48 %
3016	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES COSMONAUTES	3 252,50 €	0,19 %
3017	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES CUGNAUX	1 100,00 €	0,06 %
3018	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES MONLONG	19 039,44 €	1,11 %
3019	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES RAMIER	8 874,98 €	0,52 %
3020	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES TURLU	3 252,50 €	0,19 %
3021	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES DÉCHÈTERIE PRO DATURAS	7 640,33 €	0,44 %
3022	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES STATION DE TRANSFERT DATURAS	98 679,99 €	5,73 %
3023	ACQUISITIONS D'ÉQUIPEMENTS MOBILES PLATEFORME DE COMPOSTAGE DATURAS	2 202,77 €	0,13 %
3101	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE CORNEBARRIEU	13 505,12 €	0,78 %
3102	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE FRONTON	11 099,18 €	0,64 %

N° D'OPÉRATION	LIBELLÉ	DÉPENSES 2021	PROPORTION (%)
3103	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE GARIDECH	7 630,87 €	0,44 %
3104	AGRANDISSEMENT DÉCHÈTERIE L'UNION	672 004,62 €	39,03 %
3201	ECO POINT DE QUARTIER RUE DES FONTAINES	7 480,00 €	0,43 %
33	BIO-DECHETS	9 787,50 €	0,57 %
3501	DATURAS DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE	3 460,30 €	0,20 %
3502	DATURAS PLATEFORME DE COMPOSTAGE GINESTOUS	64 986,21 €	3,77 %
3503	DATURAS STATION DE TRANSFERT	4 668,21 €	0,27 %
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS		268 426,85 €	15,59 %

En 2021, les principales dépenses de d'investissement, surlignées dans ce tableau, correspondent à la fin des travaux d'agrandissement de la déchèterie de l'Union, au renouvellement de bennes sur l'ensemble de nos déchèteries, la vétusté de celles existantes étant avérée, le remboursement de nos emprunts, et l'étude préliminaire en vue de la conversion du Hall 9 du Parc des expositions de Toulouse en déchèterie et lieu d'accueil du public.

Un mandat d'investissement d'un montant de 236 € a été pris en charge sans référence d'opération par erreur, il aurait dû être imputé sur l'opération 15 Matériel de bureau (écran d'ordinateur).

Voici un graphique reprenant les dépenses d'investissement par projets en 2021 :



- **L'administration générale (AGEN)** regroupe les opérations 14, 15 et 28.
- **Les équipements de déchèteries et travaux d'entretien** regroupent les opérations 30 à 3020.
- **Daturas équipements et travaux** regroupe les opérations 3021 à 3023 ainsi que les 3501 à 3503.

Le graphique précédent montre que **les principales dépenses d'investissement concernent les déchèteries.**

Il convient à présent de constater les recettes que perçoit le Syndicat sur la section d'investissement, même si pour la plupart de ces projets, le Syndicat ne dispose pas de subventions pour financer ces opérations d'équipements.

3.3. Recettes d'investissement

Trois subventions d'investissement ont été titrées sur l'exercice 2021 pour un montant total de recettes réelles d'investissement de 151 804,38 € :

- Le solde de la construction sur la déchèterie de Plaisance-du-Touch pour un montant de 100 000,00 € versée par le Conseil Départemental de Haute-Garonne.
- Un versement de 35 000,00 € versé par l'ADEME correspondant à l'étude sur l'élaboration du schéma directeur 2020-2030 de mise aux normes et d'optimisation du centre de valorisation des déchets urbains de Toulouse-Mirail.
- Un versement de 16 804,38 € versé par l'ADEME correspondant à l'étude de programmation de la fonction de tri des emballages et papiers graphiques des ménages sur le territoire de Decoset et ses environs.

Les autres recettes de la section d'investissement proviennent des amortissements 2021 (chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections) pour un montant de 43 119,52 €. Ainsi, le total des recettes d'investissement s'établit à 194 923,90 €.

En conclusion, la section de fonctionnement représente 97% des dépenses réalisées au cours de l'année 2021 contre 3% pour la section d'investissement.

Après avoir détaillé l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes, il convient d'analyser la situation financière du Syndicat.

4 Situation financière de Decoset

Dans un premier temps, il est intéressant de procéder à travers un tableau synthétique de procéder à **une rapide analyse financière rétrospective du Syndicat sur les cinq derniers exercices de Decoset** et comparer les différents ratios (épargne de gestion, épargne brute, épargne nette et les différentes variations du fonds de roulement). Ensuite, un point particulier sera réalisé la gestion de la dette du Syndicat et son encours toujours modéré au vu de l'activité.

4.1. Analyse financière de Decoset de 2017 à 2021

En K€	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources d'exploitation	50 803 309	46 681 907	48 562 710	50 507 695	63 985 481
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	44 934	462 535	380 636	573 343	762 873
Autres recettes					
Recettes réelles de fonctionnement	51 246 243	47 144 442	48 943 346	51 081 038	64 748 354
Dépenses de personnel	630 495	633 956	879 938	989 952	3 228 421
Charges à caractères générales	44 536 276	47 075 401	47 306 339	48 963 704	51 226 596
Autres charges de gestion	6 179 867	191 967	173 437	163 200	270 130
Dépenses réelles de fonctionnement	51 346 638	47 901 324	48 359 714	50 116 856	54 725 147
Épargne de gestion	- 100 395	- 756 882	583 632	964 182	10 023 207
Frais financiers	5 041	42 344	43 573	41 541	34 445
Épargne brute	- 105 436	- 799 226	540 059	922 641	9 988 762
Remboursement de la dette en capital	67 057	217 265	264 282	222 355	268 427
Épargne nette	-172 493	- 1 016 491	275 776	700 287	9 720 335
Recettes d'investissements définitives (cessions, subventions)	153 981	243 132	-	133 304	151 804
Dépenses d'investissement (hors dette)	2 291 056	692 040	441 928	521 952	1 453 416
Emprunt(s) nouveau(x)	1 498 000	1 502 000			
Variation du fonds de roulement sur l'exercice	- 811 568	36 601	- 166 152	311 638	8 418 724

Voici un tableau d'analyse financière du Syndicat reprenant l'ensemble des résultats financiers sur les cinq derniers exercices. Il souligne en particulier **la très grande faiblesse des capacités d'épargne jusqu'en 2020 compris**. Les deux premières années de la période, l'autofinancement disponible était même négatif signifiant que l'ensemble des dépenses récurrentes de l'année n'était pas couvert par les recettes récurrentes de fonctionnement de l'année.

En 2021, l'autofinancement brut représente 15,42% des recettes réelles de fonctionnement et l'épargne nette ou disponible 15,01 %.

Comme évoqué à travers ce rapport, l'année 2021 marque donc un véritable tournant pour le Syndicat, avec **une augmentation conséquente de ses capacités d'épargne et de son fonds de roulement pour financer les futurs investissements**.

Et comme nous allons pouvoir le constater sur le prochain point, **l'encours de dette reste toujours très modéré**.

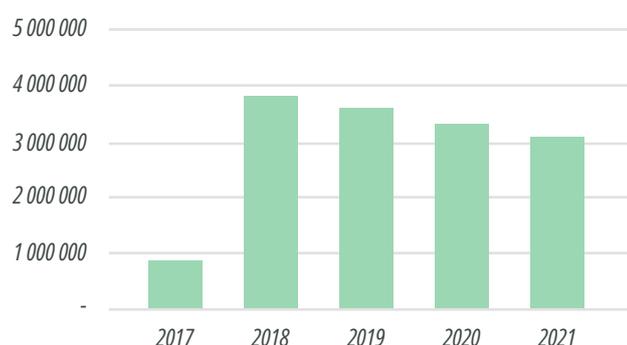
4.2. Encours de la dette

Il convient de rappeler l'évolution de l'encours de dette au sein du Syndicat avant de détailler les annuités payées sur l'exercice 2021.

Évolution de l'encours

Le Capital Restant Dû (CRD) du Syndicat Mixte Decoset est passé de 3 140 988,81 € au 31 décembre 2020 à 2 872 561,96 € au 31 décembre 2021.

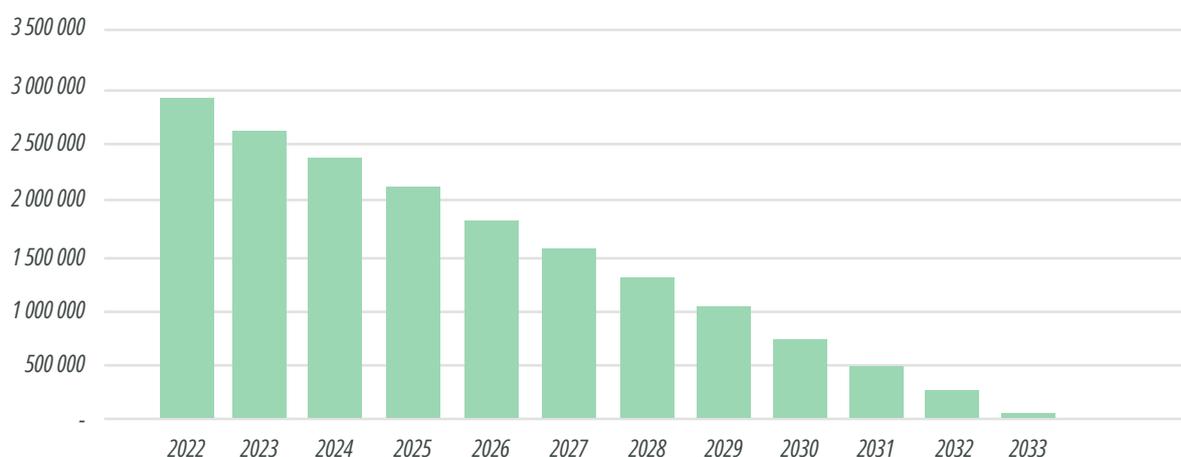
Le graphique suivant précise l'évolution de l'encours de la dette au cours des 5 dernières années :



Traditionnellement Decoset n'empruntait pas pour financer ses investissements sur les déchetteries. En 2018 un emprunt de 3 M€ a été mobilisé pour financer les travaux de construction des déchetteries de Montgiscard et Plaisance-du-Touch. L'encours de dette actuel correspond donc globalement à cette mobilisation d'emprunt. Aujourd'hui, la dette de Decoset est composée de seulement 3 emprunts, deux en voie d'extinction et l'emprunt de 2018.

Il n'était pas inscrit d'emprunt au BP 2021 et donc seul l'amortissement du capital sur les trois emprunts en cours est à constater sur l'exercice 2021.

Le graphique suivant permet de rappeler le rythme d'extinction de la dette actuelle sur les futurs exercices :



L'encours de la dette au 31 décembre 2021 représente 0,3 années d'épargne. Cette capacité théorique de désendettement est à comparer à la durée de vie résiduelle moyenne de la dette qui s'établit à 9,8 ans.

Évolution des annuités

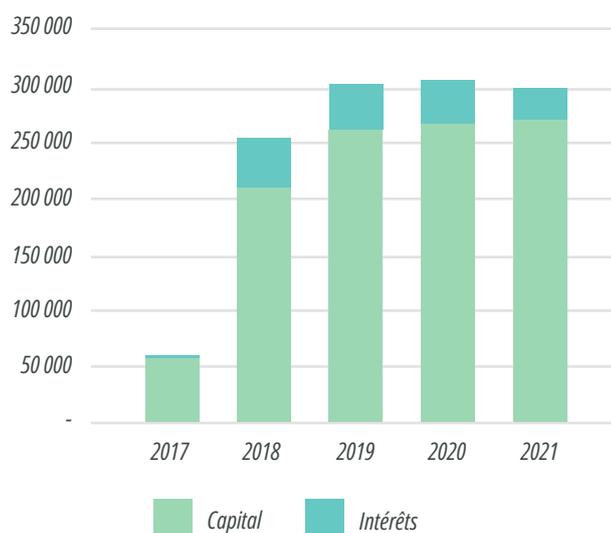
Voici le détail des annuités (capital + intérêts) remboursé sur les trois emprunts en cours :

Emprunts et dettes au 31/12/2021				
Organisme prêteur	Capital Restant Dû	Durée résiduelle (en années)	Annuités	
			Capital	Intérêts
Crédit Agricole	430 914,50 €	9	47 879,50 €	0,50 €
Crédit Agricole	191 647,46 €	9,17	20 547,35 €	606,73 €
Crédit Mutuel	2 250 000,00 €	11,25	200 000,00 €	33 950,00 €

L'amortissement du capital de la dette s'établit donc à 268 K€ représentant 0,41% des recettes réelles de fonctionnement de 2021.

En prenant en compte les frais financiers cités plus hauts (intérêts de la dette), à hauteur d'un peu plus de 34 K€, l'annuité de la dette (frais financiers et remboursements du capital de la dette) s'établit à donc 302 K€ représentant 0,46 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le graphique suivant précise l'évolution des annuités de la dette au cours des 5 dernières années :



CONCLUSION



Les projets structurants se poursuivront en 2022, grâce au fond de roulement consolidé (autofinancement), à la capacité d'emprunt modérée et au soutien des partenaires sollicités (Département, Région, ADEME).

Comme indiqué dans le préambule, il s'agit du premier rapport de présentation du compte administratif à Decoset. Ce rapport sera amené à évoluer année après année pour être le plus complet et transparent possible. La seconde année de comptabilité analytique (2022) permettra notamment de faire des comparaisons précises des coûts par services et d'analyser les évolutions de manière plus lisible.

Le Compte Administratif de 2021 sera voté lors du Comité Syndical du 31 mars 2022.

Compte tenu de l'avancement du calendrier budgétaire en 2022 (vote du BP 2023 fin 2022), le compte administratif ne sera plus présenté et voté en même temps que le BP mais séparément, au cours du premier semestre 2023. La reprise des résultats sera alors intégrée au sein d'un nouveau document budgétaire : le Budget Supplémentaire (BS).



SYNDICAT MIXTE DECOSSET

Syndicat Mixte Decoset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr

